

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 16 décembre 2021

### Renouvellement de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de La Réunion a été renouvelée le 6 décembre 2021 pour une période de 5 ans. Placée aux côtés de l'ARS La Réunion, cette instance de la démocratie sanitaire rassemble des acteurs de santé, des élus et des représentants d'usagers.

Cette instance de concertation concourt, par ses avis, à la politique régionale de la santé : c'est un lieu d'expression et de propositions traitant des besoins en santé du territoire et des actions à mettre en place pour améliorer la santé de la population et développer l'efficacité du système de santé.



#### Qu'est-ce qu'une Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ?

La CRSA est un organisme consultatif qui participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale de santé.

##### Ses missions :

Elle rend des avis sur le projet régional de santé (PRS) et son évaluation, les projets d'arrêtés de zonage pour chaque profession, la politique de réduction des inégalités de santé dans la région, la politique des investissements régionaux, les orientations annuelles de financement, le plan régional santé environnement, la programmation des évolutions d'offres de soins.

Elle organise des débats publics sur les questions de santé de son choix.

La CRSA a vu ses missions s'élargir dans le cadre du Ségur de la santé :

- Renforcement des consultations, notamment pour les décisions en temps de crise sanitaire,
- Disposition d'un budget de fonctionnement.

#### La CRSA de La Réunion renouvelée pour 5 ans

A La Réunion, la CRSA a été renouvelée le 6 décembre 2021 pour une période de 5 ans.

##### Sa composition :

La CRSA est composée de 92 membres titulaires, répartis au sein de 7 collèges :

- Collectivités territoriales
- Représentants des usagers de services de santé ou médicosociaux
- Partenaires sociaux
- Acteurs de la cohésion et de la protection sociale
- Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé
- Offreurs des services de santé

- Personnalités qualifiées

Participent également aux travaux de la CRSA, avec voix consultative : le préfet, la directrice générale de l'ARS, le président du conseil économique et social régional, et les chefs de services de l'État en région.

Son organisation :

Lors de son installation le 6 décembre, la CRSA de La Réunion a élu sa présidente : Dr Laëtitia LEBRETON, conseillère régionale déléguée à la politique de santé.

L'instance est organisée autour :

- **d'une assemblée plénière** (92 membres) ; elle se réunit au moins 3 fois par an.
- **d'une commission permanente** (15 membres) : elle organise les travaux de la CRSA. Elle est présidée par le Dr Laëtitia LEBRETON.
- **de 5 commissions spécialisées représentant les grands domaines de la santé à La Réunion :**
  - La Commission Spécialisée de Prévention (CSP)
  - La Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS)
  - La Commission Spécialisée pour les prises en charge et accompagnements Médico-Sociaux (CSMS)
  - La Commission Spécialisée des Droits des Usagers du système de santé (CSDU)
  - La Commission Spécialisée en Santé Mentale (C2SM)



***>> Pour plus d'informations sur la CRSA La Réunion, consultez la notice de présentation en annexe.***

Début 2022, les membres des commissions spécialisées se réuniront pour élire leurs présidents. La CRSA élaborera son programme de travail.

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 55 – 0692 66 61 20

Mél : [ars-reunion-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-reunion-communication@ars.sante.fr)